

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. Six mois, 26 francs. Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant: ALFRED REBOUX Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAIN, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES: RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 10 NOVEMBRE 1885

L'UNION DES DROITES

M. le comte de Mun vient de donner un rare et grand honneur à l'Union des Droites et de discipline.

Nos lecteurs connaissent, par les documents que nous leur avons mis sous les yeux, la pensée qu'avait eu l'éloquent député de la Droite de former ce que des journaux appelaient un « parti catholique » ou de susciter ce que d'autres nommaient plus volontiers une « action catholique ».

Le projet de M. de Mun trouva pour seuls tenants, dans la presse parisienne, l'Univers et La Croix. Tous les autres journaux catholiques ou conservateurs, notamment Le Monde, soulevèrent contre lui de sérieuses objections.

Un argument considérable entre tous a été opposé à M. le comte de Mun et il devait déterminer la conviction dans les esprits qui auraient pu se laisser entraîner à sa suite.

Les revendications essentielles des catholiques, celles dont le triomphe leur tient le plus à cœur actuellement, se retrouvent, pour la plupart, dans les programmes conservateurs ou indépendants du 4 et du 18 octobre. Elles ont eu l'assentiment de 3.600.000 électeurs.

Le pouvoir des mots est encore trop grand en France, pour que les leaders des partis puissent le dédaigner.

M. le comte de Mun s'est rendu aux observations si respectueuses et si sympathiques de ses amis et, dans une nouvelle et très-courte missive aux journaux de droite, il déclare aujourd'hui qu'il renonce à donner suite au projet d'organisation qu'il avait annoncé par sa lettre au vicomte de Belzai.

Les journaux, qui déjà se réjouissaient à la pensée d'une division possible parmi les groupes de la droite au Parlement, doivent quitter cet espoir.

Nos amis, — à la Chambre comme au Sénat — lutteront sur le terrain constitutionnel; ils défendront les intérêts compromis et ils demanderont les réparations nécessaires.

Au banquet d'Avesnes, deux de nos députés, MM. Plichon et Lefèvre-Pontalis, ont développé ce programme qui est celui de la sagesse et du patriotisme.

Les représentants de la droite sont assez nombreux pour empêcher beaucoup de mal et pour réaliser peut-être un peu de bien.

mal et pour réaliser peut-être un peu de bien.

Il leur suffira pour cela d'être un is, prudents et attentifs.

L'heure n'est pas éloignée où ils pourront obtenir, par exemple, une modification aux lois sur l'enseignement, en échange de quelque concession politique à un ministre aux abois.

Dans l'ordre des réformes ouvrières et sociales, ils peuvent aussi beaucoup.

Nous ne croyons pas que toutes celles indiquées par M. de Mun, dans sa lettre à M. de Belzai, aient chance de triompher demain, mais quelques-unes sont mûres et peuvent aboutir dans la législature qui commence.

C'était encore un député du Nord, M. lo Gavriani, qui, à ce même banquet d'Avesnes, les indiquait quand il disait :

Laissons de côté la politique de noms; occupons nous de questions matérielles et sociales du plus grand nombre. Par nos efforts incessants rendons aux ouvriers un travail abondant.

Assurons, par une loi, les adjudications de l'Etat, des villes et des compagnies subventionnées aux industries, à l'agriculture française, en un mot au travail français à l'exclusion de tout autre. Songeons à organiser d'une manière pratique les caisses pour la vieillesse, institution qui a été à peine ébauchée; que l'ouvrier, après 30 ans d'un travail incessant, voie au moins sa vieillesse assurée; que le pain de ses enfants, en cas de mort prématurée du père, puisse être sauvegardé par des mesures de prévoyance. Travillons à protéger son travail, sa vieillesse, sa vie. Tout cela est possible. Il faut nous y consacrer...

M. lo Gavriani ne sera pas seul dans la représentation du Nord à préconiser ces réformes si désirables.

Déjà les conservateurs d'autres pays les ont en grande partie réalisées.

Les conservateurs français seront pas moins progressistes. ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

A la Chambre

Paris, 9 novembre. — L'animation est des plus grandes dans la salle des Pas-Pardus, au Palais-Bourbon.

On remarque la présence d'un grand nombre de députés nouveaux et particulièrement de membres de la droite.

Parmi eux il faut citer: MM. le comte Multedo, Abbateucci.

M. Paul de Cassagnac, est son arrivée, est très entouré.

Les conversations ont conservé un caractère de généralité, pourtant plusieurs députés appartenant à des départements où leur victoire a été difficile, déclarent que si l'on veut sauver la République, il faut renoncer à la politique de coterie et de persécution.

D'après ce qu'on assure, M. Paul Bert devait être nommé au portefeuille de l'agriculture et du commerce, mais on aurait renoncé à cette combinaison et l'on maintiendrait le statu quo.

MM. Gomot et Loubet succéderaient aux opportunistes MM. Hervé Mangon et Pierre Legrand. On pense que les décrets seront demain au Journal officiel.

C'est toujours ce soir qu'aura lieu au Grand-Orient la réunion des gauches destinée à préparer la grande assemblée plénière où l'on arrêterait la ligne de conduite de la majorité jusqu'à la constitution d'un nouveau ministère.

Au Sénat

Paris, 9 novembre. — Demain le Sénat tient séance comme la Chambre pour la rentrée.

L'ordre du jour comporte: tirage au sort des bureaux, fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Sénat entendra de plus s'il y a lieu, la déclaration ministérielle.

Le président, M. Le Royer, prononcera en outre, au début de la séance, l'éloge des sénateurs morts pendant les mois qui ont suivi la séparation des deux Chambres.

Il se pourrait que le Sénat siégeât pour la seconde fois le mardi 17 novembre seulement. Ce jour-là, il nommerait une commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'organisation de l'armée.

Comme projet pouvant venir en discussion publique, il n'y a guère que celui sur le monopole des inhumations et celui sur l'enseignement secondaire libre, qui sont rapportés tous deux, mais il est probable que les ministres compétents demanderont à être entendus auparavant par les commissions.

Il n'y a que très peu de monde aujourd'hui au Luxembourg.

La réunion des gauches

Paris, 9 novembre. — La réunion plénière des gauches a été tenue ce soir au Grand-Orient, sous la présidence de M. Lockroy. Une soixantaine de députés environ y assistaient. Il a été décidé que M. Floquet serait porté à la présidence provisoire de la Chambre. M. Anatole de la Forge a été désigné pour la vice-présidence.

La candidature de M. Spuller, proposée par les opportunistes, n'a pas été définitivement acceptée. Un membre ayant proposé d'accorder à la droite un siège de vice-président, cette motion a été repoussée après une vive discussion.

La question de la politique coloniale a été ensuite examinée et la discussion à ce sujet continue encore à l'heure où nous vous télégraphions.

Le banquet des révoqués

Paris, 9 novembre. — Ce soir à eu lieu, à l'hôtel Continental, le banquet offert à MM. Puyfontaine et Tony Comte, les diplomates révoqués par M. de Freycinet.

Il y avait une nombreuse assistance comprenant les sommités de la politique et de la presse. Plusieurs toasts de félicitations ont été portés aux sympathiques victimes de l'arbitraire opportuniste.

Elections

M. Billerey, républicain, a été élu conseiller général pour le canton d'Amance (Haute-Saône) par 970 voix contre 850 données à M. Poinso, conservateur. M. Mathieu, de Vienne, royaliste, ancien magistrat démissionnaire lors des décrets, a été élu conseiller d'arrondissement à Carquefou (Loire-Inférieure). Il n'avait pas de concurrent. Des élections complémentaires ont eu lieu à Nantes. Dans le premier arrondissement (inscrits: 5,574; votants, 1,955), M. Lebrun, républicain, a été élu par 1,044 voix, sans concurrent. Dans le cinquième arrondissement (inscrits, 4,425; votants, 1,909), M. Leret, républicain, a obtenu 1,039 voix contre 841 données à M. Lervis, conservateur. Il y a ballottage dans cet arrondissement.

Les dossiers électoraux

Paris, 9 novembre. — L'article 4 du règlement de la Chambre porte que « les bureaux procèdent sans délai à l'examen des procès-verbaux d'élection. Ces procès-verbaux sont répartis par ordre alphabétique de départements, et, autant que possible, proportionnellement au nombre des élections. »

Conformément à ces prescriptions, la quinzaine de la Chambre vient de faire la répartition des dossiers d'élections entre les onze bureaux de la Chambre.

Les élections du Nord sont examinées par le 7e bureau; celles du Pas-de-Calais par le 8e.

Le général de Courcy

« Il est de nouveau question, dit la Patrie, et cette fois très sérieusement, du rappel du général de Courcy, commandant en chef de l'Annam et du Tong-King. Ce rappel coïncidera, nous assure-t-on, avec le retraitement complet que le gouvernement compte effectuer dans ce que l'on est convenu d'appeler « la politique coloniale. » Ce rappel, ajoutons-le, est d'ailleurs conforme au désir formellement exprimé par le général de Courcy, qui n'est pas d'accord sur beaucoup de points avec le gouvernement au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis de l'Annam. »

A la Bourse de Paris

La Bourse paraît convaincue que, par suite de résolution prise par le gouvernement au mois de janvier toutes les questions de nature à donner lieu à des débats irritants et pouvant inquiéter l'opinion, la fin de l'année se passera bien pour les affaires et les transactions. Les acheteurs ont donc

multiplié les ordres et il en est résulté une hausse de 27 centimes sur le 4 1/2, de 30 centimes sur le 3 0/0 et 30 centimes sur l'amortissable. Après Bourse, le 3 0/0 qui clôturait à 70.90, reste sans changement.

Ce qui explique la froideur de la Bourse, c'est qu'on a appris à l'issue du marché, qu'un ordre du jour de la séance, en date de ce jour, consignait toutes les troupes de la garnison de Paris dans leurs quartiers respectifs, pour demain mardi, jour de l'ouverture des Chambres.

Cette mesure ne cadre guère, disaient-on, avec la confiance manifestée dans la marche des affaires avec la nouvelle Chambre. J'ajouterais que ce qui a contribué au refroidissement que je signale, c'est qu'on s'est aperçu en même temps que la consignment des troupes de la garnison de Paris, que M. Loubet refusait le portefeuille de l'agriculture qui lui avait offert M. Brisson. Décidément la situation laisse à désirer.

M. Bourée

On lit dans le Temps: « Nos informations nous permettent d'affirmer qu'il n'est pas question du départ de M. Bourée pour la Chine. »

M. Gogordan est encore retenu à Pékin par la négociation du traité de commerce pour plusieurs mois.

Départ de troupes pour le Tonkin

Les départs de troupes et de matériel continuent sans interruption pour le Tong-King; sur tous les points du littoral des troupes ont été concentrées pour être expédiées dans l'Extrême-Orient.

Le Tonquin, parti de Brest, vient de passer en vue de Tarrifa, sur les côtes d'Espagne, se rendant à Alger pour y compléter son chargement.

Quant au Havre, parti de Toulon il est arrivé à Alger pour y prendre un second détachement. Une dépêche de Toulon annonce que l'Annamite parti aujourd'hui pour Marseille prendra le 112e de ligne qu'il transportera en Corse d'où il ramènera le 141e.

Les armes de guerre

Paris, 9 novembre. — Le ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'application de la nouvelle loi sur la liberté du commerce et de la fabrication des armes de guerre.

Le passage le plus important de cette circulaire est celui relatif à l'article 6 de la nouvelle loi. Cet article permet à l'autorité civile, d'accord avec l'autorité militaire, de saisir par voie de réquisition les armes existant chez les commerçants ou fabricants en cas de troubles ou de danger pour la paix publique.

Le ministre, dans sa circulaire, dit qu'en présence de l'importance des prévisions, tous les cas-lai sont à la vigilance des préfets le soin de décider en quel cas le maintien de la sécurité publique exigerait le recours à l'article 6 de la loi.

Le ministre ajoute qu'en cas d'application de cet article la réquisition s'adressera, aussi bien aux armes de modèles non réglementaires qu'à celles de modèles réglementaires.

La rage

Alger, le 9 novembre. — Un chien enragé a mordu, aux environs de l'Alma (Algérie), cinq enfants. Deux ont expiré dans d'atroces souffrances.

Les trois autres ont été emmenés hier pour la France et envoyés à M. Pasteur.

L'Encyclopédie du Pape

Rome, 9 novembre. — Les journaux catholiques de Rome publient ce soir l'encyclopédie qui traite de la constitution chrétienne des Etats. C'est le titre: De constitutione civitatum christianarum que lui a donné Sa Sainteté.

Mort de l'évêque de Dijon

Une dépêche annonce la mort de Mgr Castillon, évêque de Dijon.

Religieux français dans les colonies allemandes

On lit dans l'Univers: « A la suite d'une dépêche arrivée du ministre des affaires étrangères, l'ambassade d'Allemagne a fait prévenir le R. P. Weik, de la congrégation du Saint-Esprit et du très-Saint-Cœur de Marie, que le gouvernement allemand ne mettrait pas d'empêchement à l'établissement des frères dans les colonies allemandes. »

Il y a quelques semaines, le P. Waiz, originaire du diocèse de Fribourg, et le P. Stoffel, originaire du diocèse de Strasbourg, s'étaient rendus à Berlin, munis d'une recommandation de l'impé-

riatrice Augusta pour le prince impérial. On disait que leur départ avait échoué. Le bruit était mal fondé.

Une trombe dans l'Orne

Alençon, 9 novembre. — Une trombe d'une violence inouïe a dévasté plusieurs cantons de notre département notamment ceux d'Althé, de Patentes et de Brouze.

C'est vers onze heures du matin que ce phénomène a commencé par un nuage opaque avec une boule de feu au centre. De nombreuses personnes ont été renversées et blessées: les dégâts matériels sont énormes. Cette trombe avait une vitesse de 50 mètres par seconde.

Un krack à Copenhague

Copenhague, 9 novembre. — M. Ludwig Hansen, principal associé d'une des plus anciennes maisons de banque de la ville, s'est constitué prisonnier en déclarant qu'il avait détourné des fonds confiés à sa garde.

La nouvelle a produit quelque chose comme la sensation occasionnée par les aveux de M. Madeleine devant la cour d'assises d'Arras, dans les Misérables. On n'y voulait pas croire tout d'abord. Néanmoins, M. Hansen, dit la dépêche, a été arrêté, et l'on assure que son déficit s'élève à la somme de 1 à 1 1/2 million de couronnes.

Provocations serbes

Sofia, 9 novembre. — Un groupe de 50 soldats Serbes est entré hier sur le territoire bulgare, près de Rakita, district de Trum, et a attaqué un poste bulgare qui, répondant à cette agression, tua un Serbe.

Un autre acte hostile a été commis par les Serbes dans le district de Kustevil. On constate que, depuis deux jours, sur de nombreux points, des sentinelles serbes sont placées sur le territoire bulgare. Ces incidents font croire ici que la Serbie cherche un casus belli afin d'entrer subitement en Bulgarie.

LES NOUVEAUX MINISTRES

Le Journal officiel publie ce matin deux décrets nommant M. Dautresme, député de la Seine-Inférieure, ministre du commerce, et M. Gomot, ministre de l'agriculture.

Le Journal officiel enregistre en même temps l'acceptation de la démission de MM. Pierre Legrand et Hervé Mangon.

Quant aux nouveaux sous-secrétaires d'Etat, M. Brisson n'a pu encore s'occuper de trouver les successeurs de MM. Héralut et Rousseau.

La déclaration du ministre complétée ne sera lue qu'après l'élection du bureau définitif de la Chambre, c'est-à-dire après la constitution de celle-ci.

M. GOMOT

Ancien conseiller à la cour de Riom. Ancien magistrat sous l'Empire. Fils d'un membre des commissions mixtes. Après avoir été un plébiscitaire écuragé, M. Gomot s'est présenté au scrutin d'arrondissement contre M. Rouher, qu'il réussit à battre.

M. Gomot, a comme un acteur, la figure entièrement rasée. Signe distinctif: M. Gomot porte généralement des cravates rouges.

Protectionniste, ancien membre de l'Union républicaine.

M. DAUTRESME

Richer négociant à Elbeuf, mais compositeur de musique médiocre; a l'air d'un lieutenant de gendarmerie. A voté contre l'impôt sur le blé; dirige un caneton à la rouennaise qui s'appelle le Petit Rouennais.

Protectionniste; il a été plusieurs fois rapporteur du budget du commerce; mais n'a parlé que dans de rares occasions. Passe pour un radical à Rouen, mais à Elbeuf les ouvriers ont toujours cherché à lui susciter un concurrent.

Actes, Projets, Espérances, Déceptions

On nous écrit de Paris, le 9 novembre: « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

mois qui sépare la session extraordinaire de 1885 de la session 1886, n'y serait question que de mesures à prendre pour parer au plus pressé, c'est-à-dire pour régler, d'ici à la fin de décembre la question financière et la question administrative.

« C'est seulement au début de la session de 1886 que le cabinet, réellement démissionnaire cette fois et reconstruit conformément aux opinions qui se seraient manifestées par la majorité des élus « républicains » du 4 et du 18 octobre, ferait connaître son programme.

« Quant au choix des successeurs de MM. Hervé-Mangon et Pierre Legrand, il est devenu facile, puisque dans les conditions où il s'opère aujourd'hui il a un caractère essentiellement provisoire. C'est, en effet, pour deux mois que sont nommés les nouveaux ministres, que ce soient MM. Loubet et Gomot, ou tous autres, peu importe.

« La parti pris du gouvernement de faire le mort, au moins politiquement, jusqu'au lendemain, ne relèverait que de la nécessité d'assurer aux affaires une fin d'année aussi passible que possible, qu'il n'y aurait qu'à féliciter M. Brisson et ses collègues de leur résolution. Comme c'est parce qu'ils ne peuvent autrement, par suite de l'absence d'une majorité, qu'ils agissent ainsi, on ne saurait, en réalité, leur en savoir aucun gré.

« En effet, s'ils étaient en possession d'une majorité, ils s'en donneraient à cœur joie, et alors adieu la trêve des confiseurs.

« Pourtant M. Allain-Targé, qui tient décidément à être classé dans la section des agités, paraît vouloir jeter une note discordante dans l'apaisement temporaire à l'ordre du jour. Il a demandé à ses collègues des rapports sur l'existence et les agissements des comités conservateurs et si ces rapports sont affirmatifs en tout en partie, il annonce son intention de proposer des mesures contre les comités en question qu'on voudrait représenter comme des associations politiques interdites par la loi.

« Heureusement que les comités républicains (Tolain, Hébrard, Dide et bien d'autres actuellement en plein fonctionnement) sont là qui serviront de paratonnerre aux comités conservateurs, aussi peut-on être rassuré sur les foudres du ministre d'Intérieur qui resteront, comme tant d'autres, menaces parties, soit de l'hôtel de la place Beauvau, soit des conciliabules radicaux ou opportunistes, à l'état de simple velléité. Leurs promoteurs ayant dit, en face de la réprobation universelle, les reléguer au panier.

« Aujourd'hui, il en est de même du projet de M. Paul Bert de ne pas tenir compte des suffrages de l'opposition selon l'importance et le caractère des scrutins.

« Vos lecteurs savent que, d'après ce projet, on ne compterait jamais les voix de la droite dans les questions ministérielles, de telle sorte qu'un cabinet républicain, n'aurait pas besoin d'avoir la majorité dans la Chambre. Eut-il 380 voix contre lui du moment où il y aurait 200 voix pour, il ne donnerait pas sa démission.

« Ce système a rencontré une telle opposition parmi la majorité des députés et des sénateurs républicains en ce moment présents à Paris, qui ont fait observer qu'une fois admis il aurait pour résultat de se retourner contre ses auteurs dans une occasion plus ou moins prochaine, qu'il n'y a pas à craindre qu'il puisse y être donné aucune suite sérieuse.

« Et puis il faut se demander pourquoi à l'aide d'une affirmation qui leur ferait considérer comme monarchistes les membres de la droite et leur permettrait de les montrer comme un groupe de factieux, les républicains auraient le droit de se débarrasser ainsi de l'opposition conservatrice nommée en cette qualité par le suffrage universel et seulement en cette qualité.

« Qu'on cite, en effet, on est content, ces députés de l'opposition ont relevé un drapeau institutionnel. Eux comme devant être les représentants d'une politique néfaste, leur nomination n'a pas d'autre signification, et quand on affecte de ne les considérer que comme des monarchistes, c'est uniquement pour se débarrasser de contradicteurs embarrassants.

« Du moment où leur élection sera validée, il n'est pas possible de les réduire à l'impuissance sous prétexte d'arrière-pensées et leurs bulletins de vote doivent être comptés comme tous ceux de leurs collègues de gauche et d'extrême gauche.

« A la Chambre des Communes d'Angleterre, les députés Parnellites, bien qu'ils aient été élus parce qu'ils s'étaient publiquement prononcés pour la séparation de l'Irlande et l'autonomie irlandaise, n'ont jamais vu leurs votes considérés comme des

FEUILLETON DU 11 NOVEMBRE. — N° 30

LA RAUTE DU DOCTEUR MADELOR

DEUXIÈME PARTIE

Marie et Siméone

Et il disparut.

Chamlet continuait sa marche lente, tête baissée, traînant la voiture qui cahotait dans le chemin. La forêt se noyait dans les ombres épaisses de la nuit. Une brise froide sifflait dans les arbres que les premières gelées dénudaient.

Siméone n'était pas maîtresse d'elle-même; une émotion intense l'envahissait à mesure qu'elle approchait de la maison du docteur. Elle possédait le secret de cet homme, dont la bonté avait remplacé la tendresse de son père. Secret effroyable! Est-ce qu'elle aurait assez de force pour déguiser son épouvante et sa répulsion?

Et Marie? La douce et pâle enfant lui apparaissait avec son amour pour Jérôme. Et le fermier, qui n'avait d'yeux que pour elle! Quand ils saurait!

Une pensée amena sur les lèvres un sourire haineux: « Oui, murmura-t-elle, quand ils sauront!... Mais plus tard! plus tard! lorsqu'ils leur sera devenu impossible de ne plus s'aimer. Ce jour-là j'en serai vengée!

XI

Cette vie s'écoulait au milieu d'un calme trompeur. Siméone réussissait à retenir sa passion, à maîtriser ses violences; les scènes pénibles entre elles et Marie ne s'étaient pas renouvelées. Mais elle suivait d'un œil attentif les progrès de l'amour dans l'âme de la jeune fille.

Madelor s'était mépris en voyant que Marie évitait de lui parler de Jérôme. Il avait cru que l'imagination de l'enfant, un instant frappée, oublierait peut-être les premiers battements de son cœur. Il avait espéré que cette affection subite tomberait d'elle-même, sans secousse, devant sa volonté énergique de ne pas recevoir le jeune homme, de ne pas autoriser son amour. Il se trompait.

Lorsqu'ils se voyaient, après des jours où le hasard les laissait sans nouvelles, ils se tendaient les mains, sans dire un mot, pendant que leurs doigts s'entrelaçaient, que toute leur âme passait dans un regard brûlant.

Il y avait comme une irritation dans cet amour contrarié. Laurent n'avait pas expliqué sa répugnance pour Jérôme. Que pouvait répondre le vieillard aux instances de sa fille? Et maintenant qu'il s'endormait dans sa sécurité, Marie n'osait plus l'implorer de nouveau; elle attendait, confiante en l'amour du fermier. Pourtant la sévérité inexplicable de son père, sa rudesse même, le jour où il avait mis sa volonté entre Marie et Jérôme, inspirait à la jeune fille une inquiétude indéfinie, une sorte de malaise. Elle se surprenait à faire des réflexions bizarres qu'elle chassait avec peine.

Un jour elle écrivit à Jérôme: « Mon ami, voyez mon père une dernière fois,

faites une nouvelle tentative. Sachez de lui les raisons de son refus. Faites appel à sa bonté et dites-lui que je ne puis pas vivre sans vous. » Jérôme obéit.

Madelor le vit arriver et fronça le sourcil. Il prévoyait la demande du jeune homme. Il le recut toutefois avec un sourire et lui tendit la main: — Bonjour, monsieur Jérôme, dit-il. Quelle grave affaire vous amène? Avez-vous besoin de moi.

Jérôme ne répondit rien, très ému. Il sentait que derrière l'accueil cordial du vieillard se cachait un embarras, une inquiétude. Chacun de ces deux hommes suivait sa pensée intime, et tous deux se taisaient. A la fin, Jérôme releva la tête et résolut: — Monsieur Laurent, dit-il, vous n'ignorez pas que depuis longtemps, j'aime votre fille. Vous ne l'ignorez pas?

— Non.

— Marie, elle-même, vous a fait ses confidences, ne vous a rien caché.

— C'est vrai.

— Depuis que vous connaissez cet amour, vous m'avez forcé, par votre froideur, par votre répulsion pour moi, à ne plus voir Marie. Vous m'avez même engagé, pour son repos, avez-vous dit, et pour le vôtre.

— Je me souviens.

— Je n'ai jamais voulu savoir le motif de votre froideur. J'ai attendu, espérant que vous vous adouciriez, espérant que la soumission que je montrais à vos ordres vous engagerait à revenir sur votre décision.

— Ma volonté est restée la même.

— Irrévoable?

— Oui.

— Cela n'est pas possible.

— Pourquoi?

— Parce que j'aime Marie d'un amour profond, que j'ai le bonheur d'être aimé d'elle et qu'elle ne peut être la femme d'un autre.

— Je ne songe pas à la marier.

— Mais elle? Êtes-vous sûr qu'elle n'a jamais rêvé d'une autre vie, d'une autre famille? Et si la réflexion à ma tendresse, ne serait-ce pas une erreur inutile, puisque déjà vous ne commandez plus à son cœur, à sa pensée?

— Elle vous certain de son amour?

— En doutez-vous?

— Elle me paraît bien calme, et depuis que vous avez cessé de vous voir...

— Nous n'avons jamais cessé...

— Ah!...

Madel